

Descriptif du programme de rachat d'actions approuvé par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire du 19 juin 2026

Paris, France, le 15 juillet 2026 - 18h00 CEST

Conformément aux dispositions de l'article 241-2 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, le présent descriptif a pour objet de décrire les objectifs et modalités du programme de rachat, par la société Le Slip Français (la "**Société**"), de ses propres actions, autorisé par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire du 19 juin 2026.

MODALITES DU PROGRAMME DE RACHAT

L'Assemblée générale des actionnaires de la Société a autorisé, le 19 juin 2026 dans sa 14^{ème} résolution, pour une durée de dix-huit mois à compter de ladite assemblée, le Conseil d'administration de la Société à intervenir sur les actions de la Société, conformément à l'article L.22-10-62 du code de commerce, dans le cadre d'un programme de rachat d'actions dont les principales caractéristiques sont développées ci-après.

1. Part maximale du capital susceptible d'être acquise et montant maximal d'acquisition

La Société est autorisée à acquérir ses propres actions dans la limite de 10% des actions composant le capital social, étant précisé (i) qu'un montant maximum de 5% des actions composant le capital social de la Société peut être affecté en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, scission ou apport, et (ii) qu'en cas d'acquisition dans le cadre d'un contrat de liquidité, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 10% du montant du capital social mentionnée ci-dessus correspond au nombre d'actions achetées déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation.

Les actions de la Société sont des actions ordinaires, toutes de même catégorie, cotées sur Euronext Growth Paris (code ISIN : FR0014018Y10).

Le prix maximum d'achat de chaque action est fixé à 300% du prix des actions offertes au public, dans le cadre de l'admission aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris, soit un prix maximum de 44,40 € par action. En cas d'opérations sur le capital, notamment par incorporation des réserves et/ou de division ou de regroupement des actions, ce prix sera ajusté par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital social avant l'opération et ce nombre après l'opération.

La Société entend pouvoir utiliser l'intégralité du programme de rachat et s'engage à ne pas dépasser, à tout moment, directement ou indirectement, ce seuil de 10%.



LE SLIP FRANÇAIS

L'acquisition d'actions de la Société ne pourra avoir pour effet d'abaisser les capitaux propres de la Société à un montant inférieur à celui du capital augmenté des réserves non distribuables. En outre, en application de l'article L.225-210 du code de commerce, la Société devra disposer de réserves libres, autres que la réserve légale, d'un montant au moins égal à la valeur de l'ensemble des actions qu'elle possédera.

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire du 19 juin 2026 a limité le montant consacré au rachat de ses propres actions à 500.000 €.

Par ailleurs, la Société s'engage à :

- rester en permanence dans la limite de détention directe ou indirecte de 10% du capital social, conformément aux dispositions de l'article L.225-210 du code de commerce, et
- à maintenir un flottant suffisant qui respect les seuils définis par Euronext Growth.

2. Modalités des rachats et des ventes

Ces opérations d'achat, de cession, d'échange ou de transfert pourront être effectuées par tous moyens, c'est-à-dire sur le marché ou de gré à gré. Ces opérations pourront intervenir à tout moment, dans le respect de la réglementation en vigueur, y compris en période d'offre publique, sous réserves des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

3. Part maximale du programme réalisé par voie d'acquisition de blocs de titres

La part maximale du programme de rachat pouvant être effectuée par voie d'acquisition ou de cession de blocs de titres pourra atteindre la totalité du programme de rachat d'actions autorisé.

4. Durée et calendrier du programme de rachat

Ces achats d'actions pourront être effectués pour une durée de 18 mois à compter de la date de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire du 19 juin 2026 ayant autorisé le rachat d'actions.

En vertu de l'article L.22-10-62 du code de commerce, la Société s'engage à ne pas annuler les actions rachetées au-delà de la limite de 10% du capital (ajusté en fonction des opérations pouvant l'affecter postérieurement à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire du 19 juin 2026) par périodes de 24 mois.



LE SLIP FRANÇAIS

MODALITES DU PROGRAMME DE RACHAT

Les objectifs du programme de rachat sont fixés conformément aux dispositions du Règlement européen n°596/2014 du 16 avril 2012, en vigueur lors du vote par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire du 19 juin 2026 de la 14^{ème} résolution, et aux pratiques de marché admises par l'AMF. Ces objectifs sont les suivants :

- mise en œuvre de plans d'options d'achat d'actions, de plans d'attribution gratuite d'actions, d'opérations d'actionnariat salarié réservées aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise, conformément aux dispositions légales en vigueur, ou d'allocation d'actions au profit des salariés et/ou dirigeants mandataires sociaux de la Société et des sociétés qui lui sont liées ;
- la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ;
- leur utilisation dans le cadre de toute opération de couverture des engagements de la Société au titre d'instruments financiers portant notamment sur l'évolution du cours des actions de la Société ;
- la conservation des actions et leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, fusion, scission ou apport ;
- l'annulation totale ou partielle des actions par voie de réduction du capital social (notamment en vue d'optimiser la gestion de la trésorerie, la rentabilité des fonds propres ou le résultat par action) ;
- l'animation du marché des actions dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de service d'investissement, en conformité avec la Charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- la mise en œuvre de toute pratique de marché qui viendrait à être autorisée par l'Autorité des Marchés Financiers et, plus généralement, la réalisation de toutes opérations conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

À propos du Slip Français

Fondée en 2011 par Guillaume Gibault, Le Slip Français est une marque française iconique de sous-vêtements, vêtements et accessoires du quotidien fabriqués en France. Devenue un symbole de la réinvention de l'industrie textile française, la Société combine une marque à forte notoriété, une fabrication française, un modèle de distribution multicanal et une intégration industrielle croissante.

Entreprise à mission depuis 2020 et certifiée B Corp, Le Slip Français a engagé depuis 2023 une transformation visant à rendre la fabrication française plus accessible et compatible avec des volumes significatifs. Le Groupe s'appuie aujourd'hui sur un écosystème industriel composé notamment de Bonne Nouvelle, La Belle Paire et Fier(T), afin de sécuriser ses approvisionnements, d'améliorer sa compétitivité et d'accélérer la relocalisation textile en France. Pour en savoir plus :

www.leslipfrancais.fr



LE SLIP FRANÇAIS

Contacts

Le Slip Français Communication

leslipenactions@leslipfrancais.fr

NewCap Relations investisseurs

lsf@newcap.fr

01 44 71 94 94

NewCap Relations Médias

lsf@newcap.fr

01 44 71 94 94

Avertissement concernant les informations prospectives et les facteurs de risques

Ce communiqué de presse contient des déclarations prospectives, et non des données historiques, et ne doit pas être interprété comme une garantie que les faits et données énoncés se produiront. Ces déclarations prospectives sont basées sur des données, des hypothèses et des estimations considérées comme raisonnables par Le Slip Français. Le Slip Français opère dans un environnement concurrentiel et en évolution rapide. L'entreprise n'est donc pas en mesure d'anticiper tous les risques, incertitudes ou autres facteurs susceptibles d'affecter son activité, leur impact potentiel sur son activité ou la mesure dans laquelle la matérialisation d'un risque ou d'une combinaison de risques pourrait conduire à des résultats significativement différents de ceux mentionnés dans toute déclaration prospective. Le Slip Français attire votre attention sur le fait que les déclarations prospectives ne constituent en aucun cas une garantie de ses performances futures et que sa situation financière, ses résultats et ses flux de trésorerie réels ainsi que l'évolution du secteur dans lequel Le Slip Français opère peuvent être significativement différents de ceux proposés ou suggérés par les déclarations prospectives contenues dans le présent document. En outre, même si la situation financière, les résultats, les flux de trésorerie et l'évolution du secteur dans lequel Le Slip Français opère sont conformes aux informations prévisionnelles contenues dans le présent document, ces résultats ou évolutions peuvent ne pas constituer une indication fiable des résultats ou évolutions futurs de Le Slip Français. Les lecteurs sont invités à examiner attentivement les facteurs de risque décrits dans le prospectus approuvé par l'Autorité des Marchés Financiers ("AMF"), disponible gratuitement sur le site internet de la Société. En cas de réalisation de tout ou partie de ces facteurs de risque ou autres, Le Slip Français ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable de toute décision ou action prise en relation avec les informations et/ou déclarations contenues dans le présent communiqué de presse ou de tout dommage y afférent. Ces informations sont données uniquement à la date du présent communiqué de presse. Le Slip Français ne s'engage pas à publier des mises à jour de ces informations ou des hypothèses sur lesquelles elles sont fondées, sauf en cas d'obligation légale ou réglementaire qui lui serait applicable.

Ce communiqué de presse et les informations qu'il contient ne constituent pas une offre de vente ou une sollicitation d'une offre d'achat ou de souscription d'actions de Le Slip Français dans un quelconque pays.